Prévoyance Retraite



2^e pilier: rente ou capital?

Les questions à vous poser pour planifier au mieux votre retraite





Un choix important

Quelques mois avant votre retraite, vous devrez choisir sous quelle forme vous voulez toucher l'avoir de votre caisse de pension (2^e pilier).

Chaque option présente des avantages et des inconvénients qui méritent d'être soigneusement évalués, sachant que cette décision, une fois prise, est définitive.

Votre situation familiale, financière, votre état de santé ou encore la fiscalité sont autant d'éléments qui peuvent entrer en compte dans cette décision.

Explorons ensemble les avantages et les inconvénients de chaque option pour vous aider à prendre une décision éclairée!



Il est important de considérer l'ensemble de votre situation de prévoyance et patrimoniale avant de vous décider.



Trois options s'offrent à vous

Entre un an et trois mois avant votre départ à la retraite, vous devez choisir sous quelle forme vous voulez toucher le capital que vous avez accumulé au sein de votre caisse de pension (2^e pilier).

Trois options s'offrent à vous :

OPTION 1. Choisir la rente

OPTION 2. Prendre le capital

OPTION 3. Faire un mix entre rente et capital



OPTION 1

Choisir la rente

Avantages

- La rente c'est la sécurité, car elle vous garantit un revenu mensuel à vie.
- En cas de décès, votre conjointe est protégée et recevra 60% de la rente. En cas de concubinage, il est important de vérifier auprès de votre caisse de pension si elle reconnaît cette relation.
- En cas de décès, vos enfants bénéficient d'une rente jusqu'à leur majorité ou 25 ans s'ils sont en formation.
- La rente est versée automatiquement chaque mois et ne nécessite aucune gestion.

Inconvénients

- La rente n'est pas indexée sur l'inflation, ce qui peut entraîner une perte de pouvoir d'achat au fil des années.
- La rente est imposée à 100% comme un revenu ordinaire.





OPTION 2

Prendre le capital

Avantages

- Vous êtes libre d'utiliser ce capital comme bon vous semble. S'il est bien investi, vous pouvez bénéficier d'un rendement intéressant.
- En cas de décès, le capital restant est transmis aux héritiers.
- Le capital est imposé au moment de son versement. Un taux préférentiel, compris entre 1 et 9% est appliqué. Une fois versé, le capital est intégré à votre fortune fiscale.

Inconvénients

- Vous devez gérer cet argent pour qu'il dure jusqu'à la fin de votre vie.
- Vous êtes responsable de vos finances et supportez le risque de perte dû à une mauvaise gestion.
- Même si vous investissez votre capital, les revenus ne sont en général pas garantis, car ceux-ci dépendent des performances de vos placements et des fluctuations du marché.



Dans toutes les caisses de pension, il est possible de retirer au minimum 25% en capital. Chaque caisse de pension fixe ses conditions. Il est donc important de se renseigner.



OPTION 3

Faire un mix entre rente et capital

Une solution flexible

Il est aussi envisageable de combiner rente et capital. Cette option permet de percevoir un revenu régulier tout en gardant une partie du capital pour l'investir ou l'utiliser selon ses besoins.

Cela offre à la fois une sécurité financière et une flexibilité, selon les préférences de chacun.

Possibilité de réinvestir son capital en rente

Si vous optez pour le capital, vous pouvez le réinvestir dans des produits de rente que vous pouvez choisir de toucher à vie ou sur une durée déterminée.

Cette solution permet de transmettre le capital restant à ses héritiers lors du décès.







Récapitulatif

	Rente	Capital
Sécurité du revenu	Revenu garanti à vie (régularité)	Dépend de la stratégie d'investissement (volatilité)
Simplicité	Pas de souci de gestion	Vous êtes responsable de la gestion de votre fortune
Risque (longévité et placement)	À la charge de la caisse de pension	À votre charge
Flexibilité	Aucune (rente fixe)	Prélèvements libres sur capital
Fiscalité	Revenu imposé à 100% avec les autres revenus	Imposition séparée du capital lors de son versement. Un taux préférentiel s'applique. Ensuite, imposition de la fortune et de son rendement.
Succession	Rente de conjoint·e ou concubin·e survivant·e, rente d'orphelin·e	Transmission libre du capital restant aux héritiers



Les questions à vous poser pour prendre la bonne décision

Besoin de revenu

Ai-je besoin d'un revenu fixe ou puis-je gérer des variations de revenus?

Situation financière

Ai-je d'autres sources de revenus?

Ma caisse de pension

Quelles sont les conditions offertes par ma caisse de pension?

Tolérance au risque

Suis-je à l'aise avec les investissements financiers et leurs variations?

Projets futurs

Ai-je des besoins de liquidités pour un projet à venir (voyages, loisirs, rénovation maison)?

Fiscalité

Quels sont les impacts fiscaux de chaque option?



Exemples concrets

Quelles incidences pour Naïma et Paul qui ont fait des choix différents?





Naïma choisit la rente



Situation : Naïma, 65 ans, prend sa retraite avec un capital de CHF 250'000 dans son 2° pilier. Elle n'a pas d'autre économie et souhaite un revenu stable sans avoir à se soucier de la gestion de son argent.

Choix \rightarrow Elle opte pour une rente.

Montant de la rente

Si son taux de conversion est de 6.8%, elle recevra une rente annuelle de : CHF 250'000 × 6.8% = CHF 17'000 par an (soit CHF 1'417 par mois, en plus de la rente AVS).

Avantages

- √ Si elle vit jusqu'à 90 ans, Naïma aura perçu:

 CHF 17'000 × 26 ans = CHF 520'000,

 soit plus que son capital initial.
- ✓ Elle n'a pas à gérer ses finances, sa rente est versée tous les mois.

Inconvénients

x Si elle décède à **70 ans**, Naïma aura perçu seulement : CHF 17'000 x 6 ans = CHF 120'000 → son capital restant est perdu, sauf si elle a un conjoint qui lui survit.

Total des revenus de Naïma

AVS: CHF 2'000 par mois + Rentes: CHF 1'417 par mois

Total: CHF 3'417



Paul choisit le capital



Situation : Paul, 65 ans, part à la retraite avec un revenu de l'AVS de **CHF 2'000 par mois**. Il souhaite gérer son capital LPP de **CHF 250'000** et en placer une partie pour générer des revenus complémentaires.

Choix → Il retire son capital et décide de le répartir comme suit :

- CHF 150'000 placés en portefeuille diversifié (actions/ obligations) avec un rendement moyen de 3% par an.
- **CHF 100'000** en liquidités pour couvrir ses besoins immédiats (dépenses courantes, loisirs, imprévus).

Gestion du capital et retraits

Il retire **CHF 1'200 par mois** (CHF 14'400 par an) de son capital, en plus de son AVS. Son capital investi lui rapporte environ **CHF 4'500 d'intérêts par an**. Avec cette stratégie, il peut tenir **environ 22 ans**, soit jusqu'à **87 ans**, avant d'épuiser son capital.

Total des revenus de Paul

AVS: CHF 2'000 par mois + **Retraits du capital LPP:** CHF 1'200 par mois **Total:** CHF 3'200 par mois



Paul choisit le capital



Avantages

- √ Flexibilité: il adapte ses retraits en fonction de ses besoins
- **√ Transmission :** s'il décède après 10 ans, il lui reste environ **CHF 155'000** à transmettre à ses héritiers.

Inconvénients

- **x Risque de perte :** si ses placements subissent une crise financière, son capital peut baisser et ne pas suffire à couvrir ses besoins.
- **x Épuisement du capital :** s'il vit au-delà de 88 ans, il devra trouver d'autres sources de revenus.



Conseils pour faire votre choix

- Vous renseigner pour connaître les préavis de retrait.
- Prévoir un taux d'intérêt réel dans la projection de rendement de vos capitaux.
- Établir un budget pour connaître votre besoin de revenu.
- Ne pas vous laisser influencer par vos amis, vos collègues ou votre famille dans votre choix. **Chaque situation est unique.**
- Consulter un conseiller financier pour vous aider dans votre décision.

Il est important de considérer que le choix final est personnel et doit être adapté aux besoins et à la situation individuelle de chacun.



Comment s'y prendre?

Chaque réflexion compte et une planification financière personnalisée fait toute la différence. Retraites Populaires vous encourage à prendre contact avec un spécialiste pour établir des scénarios en analysant votre situation personnelle.

Il saura prendre en compte tous les éléments tels que le financement de votre retraite, de votre hypothèque, votre planification fiscale, patrimoniale ou successorale.

Nous sommes à votre disposition.





Retraites Populaires

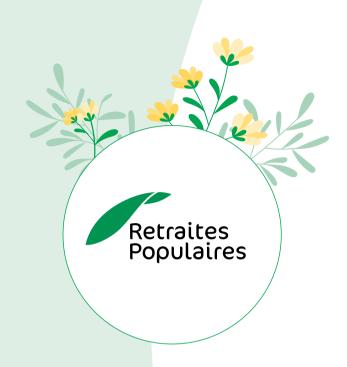
Retraites Populaires est une institution de droit public à but non lucratif, sans actionnaires à rémunérer.

À Retraites Populaires, nous connaissons bien le thème de la retraite:

Nous nous engageons pour la prévoyance des Vaudoises et des Vaudois depuis 1907. Aujourd'hui, nous allons plus loin en créant un accompagnement unique, «Bien vivre sa retraite», dédié aux seniors avant et pendant la retraite.

L'objectif? Offrir aux personnes approchant l'âge de la retraite, ou déjà retraitées, un ensemble de produits et services adaptés à leurs besoins présents et futurs. Aujourd'hui, Retraites Populaires gère la prévoyance de plus de 220'000 assurés actifs et pensionnés pour un total de fonds sous gestion de CHF 32 milliards.

Les 369 collaborateurs, principalement basés à Lausanne, partagent des valeurs fortes d'efficience, de proximité, de fiabilité et de responsabilité.





Encore des questions?

Ce guide vous a été utile?

Pour en apprendre plus sur ce thème et prendre contact avec nous:

conseillers@retraitespopulaires.ch

021 348 26 26

Pensez à vos connaissances en leur envoyant ce guide.



